

FONDS DE REVENU BORALEX ÉNERGIE

AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT

Formulaire 27 - *Securities Act* (British Columbia)
Formulaire 27 - *Securities Act* (Alberta)
Formulaire 25 – *Securities Act 1988* (Saskatchewan)
Article 112 – *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba)
Formulaire 27 – *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)
Article 76(2) – *Securities Act* (Terre-Neuve)
Formulaire 27 – *Securities Act* (Nouvelle-Écosse)

1. Émetteur assujetti

Fonds de revenu Boralex énergie
36, Lajeunesse
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0

2. Date du changement important

Le 4 avril 2003

3. Communiqué de presse

Un communiqué de presse a été émis le 4 avril 2003 à Montréal, au Québec (un exemplaire de celui-ci est joint aux présentes).

4. Sommaire du changement important

Fonds de revenu Boralex énergie (le «Fonds») a annoncé qu'il y avait eu une erreur de calcul dans le prix de l'électricité et de la prime payés par Hydro-Québec en 2002, attribuable au taux d'inflation applicable au prix initial prévu par la convention d'achat d'électricité en vigueur pour la centrale de Senneterre.

Cette erreur de calcul a eu une incidence sur la valeur attribuable à la centrale de Senneterre, que Boralex Inc. a vendue au Fonds le 20 février 2002 à une valeur établie en fonction des fonds provenant de l'exploitation futurs actualisés au taux de 8,75 %. Boralex Inc. a donc convenu de rembourser au Fonds la somme d'environ 14 369 000 \$, qui sera versée au compte de réserve du Fonds et pourra servir aux distributions futures.

Cette erreur de calcul a eu pour effet de surévaluer les produits du Fonds pour la période de 10 mois terminée le 31 décembre 2002 d'un montant de 714 000 \$. L'erreur a également eu des répercussions sur la compensation reçue par Boralex Inc., qui a été réduite de 257 000 \$.

La correction du prix de l'électricité et des primes payés par Hydro-Québec aux termes de la convention d'achat d'électricité a également une incidence sur les informations financières prospectives («IFP ») qui figuraient dans le prospectus du Fonds daté du 6 février 2002. En particulier, si on avait utilisé le prix exact de l'électricité que la centrale de Senneterre devait produire pendant la période visée par les prévisions, les IFP auraient été les suivantes :

FONDS DE REVENU BORALEX ÉNERGIE

ÉTAT CONSOLIDÉ DU BÉNÉFICE NET PRÉVU Pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2003 (non vérifié)

	Avant le redressement (en dollars)	Incidence du redressement (en dollars)	IFP mises à jour (en dollars)
Produits	67 784 586	(1 222 160)	66 562 426
Charges			
Exploitation et administration	31 879 022	-	31 879 022
Amortissement des immobilisations corporelles	7 217 000	(177 000)	7 040 000
Amortissement des actifs incorporels	3 303 000	(217 000)	3 086 000
Bénéfice d'exploitation	25 385 564	(828 160)	24 557 404
Charge d'intérêts	1 800 000	-	1 800 000
Intérêts créditeurs	236 544	-	236 544
Bénéfice net	23 822 108	(828 160)	22 993 948

FONDS DE REVENU BORALEX ÉNERGIE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES ESPÈCES DISTRIBUABLES PRÉVUES Pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2003 (non vérifié)

	Avant le redressement (en dollars)	Incidence du redressement (en dollars)	IFP mises à jour (en dollars)
Bénéfice net	23 822 108	(828 160)	22 993 948
Ajouter			
Amortissement	10 520 000	(394 000)	10 126 000
Montant libéré du compte de réserve	2 844 883	1 222 160	4 067 043
Moins			
Contribution au compte d'entretien majeur	1 690 000	-	1 690 000
Espèces distribuables pour la période	35 496 991	-	35 496 991
Prix unitaire des parts de fiducie	10,00	-	10,00
Parts de fiducie et parts de catégorie B émises	40 567 992	-	40 567 992
Bénéfice net par part de fiducie	0,587	-	0,567
Espèces distribuables par part de fiducie	0,875	-	0,875

5. Description complète du changement important

Se reporter au communiqué de presse.

6. Confidentialité du document déposé

Sans objet.

7. Renseignements omis

Aucun.

8. Membre de la direction principale

Le membre de la direction principale suivant de Boralex Énergie inc., administrateur du Fonds, est au courant du changement important et du présent avis :

Germain Lecours, vice-président et chef des finances
Tél. : (514) 985-1348

9. Déclaration du membre de la direction principale

Le texte qui précède présente avec exactitude le changement important dont il est question dans les présentes.

Fait à Montréal, au Québec, le 14 avril 2003

(s) Jean-Pierre Archambault

Jean-Pierre Archambault
Secrétaire, Boralex Énergie inc., à titre
d'administrateur du Fonds de revenu
Boralex énergie

COMMUNIQUÉ

Boralex inc. verse un montant compensatoire à Fonds de revenu Boralex énergie

Montréal (Québec), le 4 avril 2003 – Boralex énergie inc., une filiale de Boralex inc. et gestionnaire de Fonds de revenu Boralex énergie (« FRBE ») a avisé le Fonds que Hydro-Québec l'avait informée que le prix de l'énergie ainsi que la prime de puissance payés conformément au contrat d'achat d'électricité pour la centrale de Senneterre en 2002 et 2003, comprennent une erreur de calcul en regard du taux d'inflation applicable au prix initial du contrat.

Cette erreur de calcul a un impact sur la valeur attribuée à la centrale lors de la vente de cette dernière à FRBE le 20 février 2002. Cette valeur a été calculée en fonction du flux de trésorerie futur escompté à un taux de 8,75 %. Boralex devra donc rembourser un montant d'environ 13 M \$ à FRBE qui s'est déclaré satisfait de l'entente. Ce montant viendra bonifier le compte de réserve disponible pour les distributions futures, lesquelles demeurent conformes aux montants anticipés.

Fonds de revenu Boralex énergie est une fiducie à capital variable sans personnalité morale qui détient indirectement huit centrales de production d'énergie hydroélectrique, thermique ou de cogénération à base de résidus de bois ainsi que de cogénération au gaz naturel situées au Québec. Au total, le Fonds réunit une capacité installée de près de 131 MW. Le titre du Fonds se transige à la Bourse de Toronto sous le symbole BPT.UN.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Monsieur Germain Lecours
Vice-président et chef des finances
Boralex Inc.
Téléphone : (514) 985-1348
Télécopie : (514) 985-1355
Courriel : germain_lecours@cascades.com

Madame Carole Villeneuve
Directrice des communications
Téléphone : (514) 985-1353
Télécopie : (514) 985-1355
Courriel : cvilleneuve@cascades.com